Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20261110-D_2026_1011_4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_1011_4

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
Le mardi 10 novembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 10 novembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 06 novembre 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Jean-Claude SITRUK, Céline DANIBO, Nadine OLSZER, Jean-Jacques PEYRE, Pascal FRIBOURG, Nolwenn GUÉNÉDAL, Guillaume BRULÉ, Chloé LEFRANC, Marianne DANO.
Absents excusés : Liza HERISSON (pouvoir à), Elodie DECOURCHELLE (pouvoir à Pascal FRIBOURG), Yannick LE NOCHER (donne pouvoir à Céline DANIBO), Laurent CAHET (pouvoir à Nolwenn GUÉNÉDAL), Mathieu BRINDEAU (pouvoir à Jean-Claude SITRUK).
Secrétaire de séance : Nolwenn GUÉNÉDAL

Rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente : résultats de la consultation mission de programmation (tranche ferme) et Assistance à Maitrise d'Ouvrage AMO (tranche conditionnelle)

Le montant estimatif de l'enveloppe allouée à ces travaux est de 1 000 000 € TTC (Conseil municipal du 26/06/2026). Dans le cadre du projet de la salle polyvalente, Monsieur Le Maire expose que la commune a lancé une consultation en procédure adaptée pour la mission de programmation et AMO. Suite à l'avis d'appel à la concurrence diffusé sur le télégramme et le site Mégalis, la commune a reçu 9 offres pour cette mission.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le mardi 10 novembre 2026
Monsieur Le Maire rappelle que les critères d'analyse des offres sont les suivants :
-Le prix (50 %)
-La valeur technique de la proposition (40 %)
-Le délai

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre la mieux disante appréciée en fonction des critères d'analyse des offres.
La proposition de SOLIHA BRETAGNE est l'offre considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse, pour la mission de programme et d'AMO pour un montant de 14 498.75 € HT (tranche ferme) et 4 865 € HT (tranche conditionnelle).
Dans un premier temps, seule la tranche ferme sera affermie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-De valider la proposition du cabinet SOLIHA BRETAGNE pour un montant de 19 363.75 € HT (décomposée comme suit : 14 498.75 € HT (tranche ferme) et 4 865 € HT (tranche conditionnelle).
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mission.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Nolwenn GUÉNÉDAL

Fait à BRANDIVY, le 19 novembre 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56390 (MORBIHAN)

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.